



La lettre du SAGE Allier aval

Edito

La multitude de ruisseaux sur nos territoires montagneux de la chaîne des Puys, de la montagne Bourbonnaise, du Livradois et du plateau d'altitude du Cézallier constitue notre "capital hydrologique". Ces secteurs sont appelés "têtes de bassin versant" en raison de leur position en amont du réseau hydrographique.

Ces territoires sont très sensibles aux impacts humains et peuvent très vite se dégrader si aucune action n'est entreprise. Il est donc nécessaire de prendre connaissance de cette problématique au travers des politiques locales et de nous diriger vers une gestion équilibrée de ces territoires. L'objectif est de concilier la satisfaction et la pérennité des usages en têtes de bassin versant avec la préservation et la valorisation de ces zones patrimoniales.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'outil privilégié pour parvenir à ces objectifs.

Durant l'été 2011, une étude a été réalisée afin de délimiter les têtes de bassin versant et de mieux comprendre leurs spécificités, leur fonctionnement et d'en appréhender l'état. Cet état des lieux permettra de définir des orientations de gestion adaptées.

Les interactions milieu aquatique, ressource en eau et usages nécessiteront l'élaboration de groupes de travail pluridisciplinaires et une mobilisation des acteurs concernés. Cette mobilisation ne pourra pas se faire sans l'information et la sensibilisation des partenaires.

Bernard Sauvade, Président de la CLE

Sommaire

- L'implication du SAGE Allier aval sur les têtes de bassin versant p.2
- Actualités sur les têtes de bassin versant p.2
- Les spécificités des têtes de bassin versant p.3
- La prise en compte de ces territoires p.4
- Glossaire : l'ordination de Strahler p.4

Le site Web du SAGE Allier aval est en ligne, retrouvez les documents du SAGE, dossiers, photos, ... sur

www.sage-allieraval.com

L'implication du SAGE Allier aval sur les têtes de bassin versant

Le concept de têtes de bassin versant

Les têtes de bassin versant sont les bassins d'alimentation en eau des ruisseaux situés en amont des grands cours d'eau. Cette définition intègre également les sources. Ces têtes de bassin versant peuvent être en plaine ou en montagne.

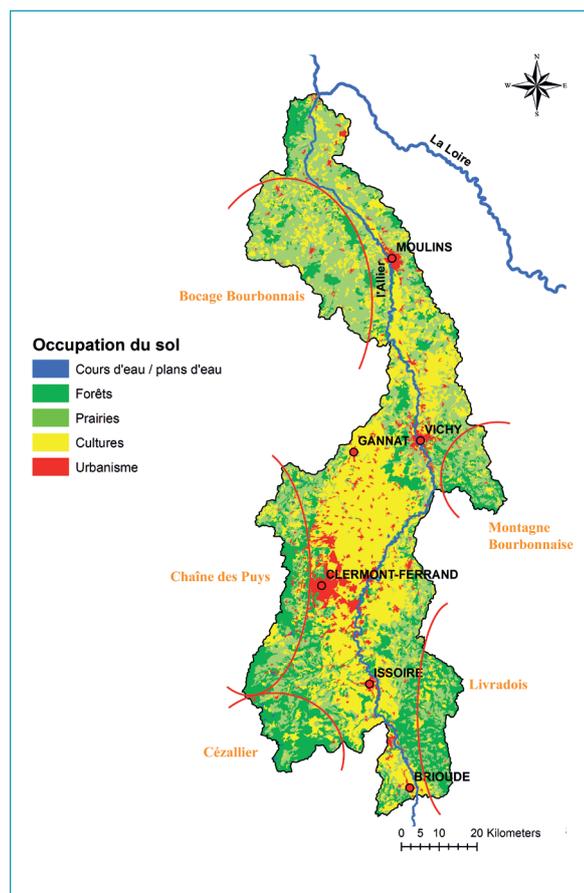
Parmi ces territoires, le SDAGE Loire-Bretagne définit ces zones prioritaires comme étant les bassins versants des ruisseaux de rang de Strahler 1 et 2 dont la pente est supérieure à 1% (voir Glossaire). Ces zones jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité et conditionnent la ressource en eau en aval.

Cadre de la démarche

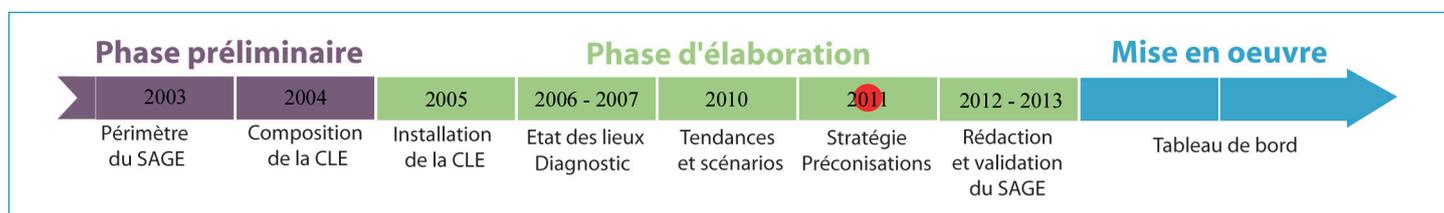
Le SDAGE du Bassin Loire Bretagne 2010 - 2015 à travers l'orientation 11 du document demande aux SAGE "d'identifier et de caractériser les têtes de bassin versant afin de définir des mesures de gestion adaptée à ces secteurs.

Parallèlement, pendant l'élaboration du SAGE Allier aval, un scénario tendanciel de l'évolution du territoire a été réalisé. Ce scénario indique une augmentation des dégradations sur les têtes de bassin versant. Plusieurs pressions sont mis en avant notamment l'urbanisation, le tourisme, certaines problématiques agricoles (gestion des effluents d'élevages, gestion des eaux blanches...), la sylviculture en bordure de cours d'eau et la destruction de zones humides.

Devant cette problématique, le SAGE Allier aval a décidé d'engager une étude sur les têtes de bassin versant durant l'été 2011.



Occupation du sol et entités géographiques du SAGE Allier aval



Etat d'avancement du SAGE Allier aval en Octobre 2011

Un comité de pilotage technique a été mis en place pour encadrer l'étude. Plusieurs acteurs comme l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Général d'Allier, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Auvergne), le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, la Direction Départementale des Territoires (Puy de Dôme), l'Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques (région Auvergne) et la Fédération de pêche du Puy de Dôme ont accompagné cette démarche.

Actualités

La thématique des têtes de bassin versant est actuellement en émergence sur de nombreux bassins versants et sites patrimoniaux.

La plateforme eau-espace-espèces du **Plan Loire Grandeur Nature** conduit une politique de mise en valeur des actions sur les têtes de bassin versant à l'échelle du bassin Loire. Plusieurs démarches locales ont débuté sur le bassin de l'Allier amont par le **Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon** sur les zones humides et tourbières de Lozère. **Le Parc Naturel Régional de Millevaches et l'établissement public du Bassin Vienne** s'investissent sur les têtes de bassin versant de la Vienne amont, en particulier sur la restauration des petits cours d'eau. Enfin, **le Parc Naturel Régional du Morvan** réalise un projet "Life Nature" (programme Européen) sur les ruisseaux des têtes de bassin versant et la faune patrimoniale qui leur est associée.

Les spécificités des têtes de bassin versant du SAGE Allier aval

Des paysages préservés...

Les têtes de bassin versant du SAGE Allier aval sont représentées principalement par la Chaîne des Puys, le massif du Sancy, le plateau d'altitude du Cézallier, le Livradois, la Montagne Bourbonnaise et quelques secteurs du bocage Bourbonnais. Ces zones sont remarquables de par **leur grande richesse et diversité de milieux naturels**. L'urbanisme et les cultures sont très largement minoritaires au regard des forêts, prairies et bocages.



La vallée de la Couze Chambon vue du Roc de Cuzeau



Rivière "la Monne" à Mareuge

Des cours d'eau en très bon état écologique...

Les cours d'eau des têtes de bassin versant sont généralement **en bon état ou en très bon état** selon la Directive Cadre sur l'eau. Ceux-ci possèdent une biodiversité très spécifique (lamproie de planer, chabot, écrevisse à pattes blanches, moule perlière...). Ces espèces sont adaptées aux eaux sans aucune pollution et sont sensibles aux perturbations anthropiques. De plus en plus rare, elles bénéficient d'un statut de protection Européen.

Ecrevisse à pattes blanches

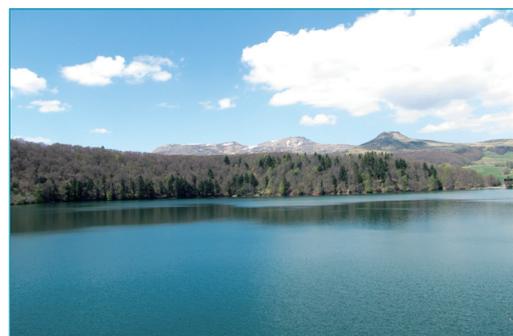
Des zones humides patrimoniales...

Les zones humides et tourbières situées en têtes de bassin versant jouent un rôle important dans le soutien hydrique des cours d'eau durant la période estivale. Selon l'altitude où elles se trouvent et les apports provenant des versants, celles-ci constituent des écosystèmes variés et remarquables. De nombreuses espèces protégées, animales et végétales, vivent en ces lieux (Drosera, Ligulaire de Sibérie, Cuivré des marais...).



Lac-tourbière de Bourdouze

Plantes carnivores
(Drosera à feuilles rondes)



Le Lac Pavin

Des lacs naturels emblématiques...

Les lacs naturels d'Auvergne (lac Pavin, lac de Montcineyre...) recèlent également **des espèces emblématiques** des zones de tête de bassin (l'Ombre chevalier, l'Isoète des lacs...). Ces espèces ne vivent que dans les eaux pauvres en éléments nutritifs. Elles possèdent également un statut de protection national voire Européen.

Des zones stratégiques pour la gestion de l'eau...

Territoires « sourciers », ces zones en amont produisent une eau de qualité. Il s'agit de l'eau de notre robinet et ses propriétés font la réputation de nombreuses marques d'eau minérales. L'eau produite en grande quantité dans ces têtes de bassin versant **est garante des activités économiques en aval**. Ces activités sont primordiales pour l'avenir de la région.

Ce partage de la ressource en eau entre l'amont et l'aval montre la nécessité d'établir une solidarité de bassin pour une meilleure gestion de l'eau.

La prise en compte des têtes de bassin versant

Les étapes de conception de la délimitation

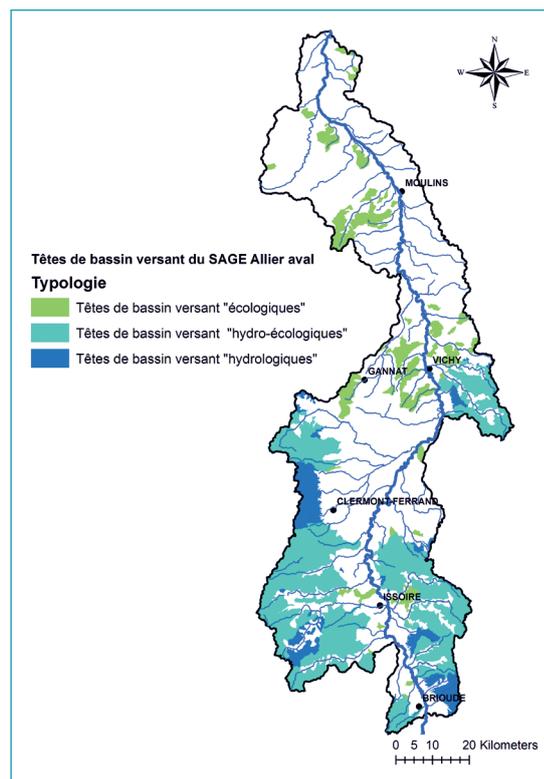
Une pré-localisation des têtes de bassin versant suivant les critères du SDAGE a été réalisée. Ces critères sélectionnent les territoires classés en tête de bassin versant.

Une identification des secteurs "à forte production d'eau" a été conduite. Les indicateurs utilisés ont été la pluviométrie et le débit des cours d'eau. Ainsi, 57 stations hydrologiques sur l'ensemble du SAGE ont été utilisées et comparées à la pluie annuelle des bassins versants. L'analyse a permis de délimiter des zones de production par l'altitude. Le résultat permet d'aboutir à la localisation de têtes de bassin versant ayant une fonction hydrologique prédominante sur le territoire.

Un inventaire des ruisseaux d'intérêt écologique a été mené, celui-ci reposait sur la biodiversité aquatique générale, la présence d'espèces typiques des têtes de bassin versant et la présence de frayères de poissons migrateurs. Plusieurs bases de données et inventaires ont été utilisées puis combinées (NATURA 2000, réservoirs biologiques, la géolocalisation des inventaires frayères). Les bassins versants des ruisseaux sélectionnés ont été pris en compte traduisant l'aspect écologique.

La délimitation finale résulte du croisement des trois cartes réalisées (prélocalisation, zones à forte production et zones d'intérêt écologique).

Cette délimitation des têtes de bassin versant répond au SDAGE à travers une caractérisation des zones prioritaires dites



Délimitation des têtes de bassin versant du SAGEAA

Les suites de l'étude

Chaque territoire de têtes de bassin a fait l'objet d'un état des lieux, d'un diagnostic et des mesures de gestion adaptées. Des manques de connaissances ont été mis en évidence. Chaque territoire délimité aura **des impératifs liés à la préservation de la biodiversité, la sauvegarde des zones humides, la qualité et la quantité d'eau pour les captages d'alimentation en eau potable mais également les autres usages en aval.**

Des prescriptions (sensibilisation, accompagnement de certains usages) seront proposés voire dans certains cas des réglementations spécifiques sur les têtes de bassin versant.



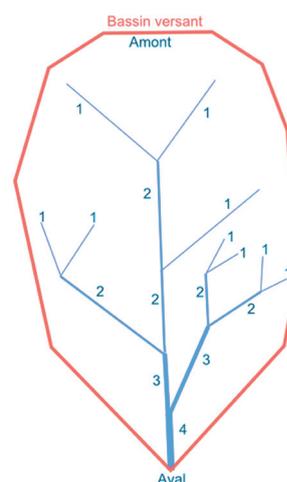
Région



Glossaire

Rang de Strahler

L'ordination de Strahler est une méthode de classification des cours d'eau. Les sources et cours d'eau issus des sources sont considérés comme des rangs 1. Lorsque ceux-ci confluent avec un rang possédant le même numéro, le cours d'eau résultant est un rang 2 et ainsi de suite jusqu'à l'estuaire... Cette ordination renseigne de la position du cours d'eau dans le réseau hydrographique.



La lettre du SAGE Allier aval

Publication de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Allier aval
Octobre 2011 - n°4

Directeur de la publication : Bernard SAUVADE

Conception - Réalisation : EP Loire

Crédit photographique : Xavier ENGLES

Crédit cartographique : BD Carthage®, ©IGN MEDD 2005 - DRE Auvergne

Avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Contact

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval
Structure porteuse du SAGE : EP LOIRE
Chargée de mission du SAGE : Lucile MAZEAU
Secrétariat : Jeanine ROUDADOUX
12 avenue des Landais - 63170 AUBIERE
Tél. : 04 73 27 60 45
Fax : 04 73 15 23 10
Mail : animation@sage-allieraval.com
www.sage-allieraval.com